Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 035-213500218-20260220-0412022026-DE

**Mairie de**

Beaucé

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
## Du 12 Février 2026

L'an deux mil vingt-six, le douze février à vingt heures, se sont réunis en séance ordinaire dans la salle de la Mairie, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Beaucé, sous la présidence de Monsieur Stéphane IDLAS, Maire, dûment convoqués le deux février deux-mil vingt-six.
Présent(s) : IDLAS Stéphane ; BERHAULT Pierre ; BERTHELOT Sylvaine ; CREIGNOU Louis ; LAGRÉE Brigitte ; TABRIZI Paulina ; PERDRIEL Jeanine ; MACÉ Marie-Stéphane ; POTIER Denis ; PRIOUL Mickaël.
Formant la majorité des membres en exercice.
Procuration : M. Philippe FRAUCIEL donne pouvoir à Mme Jeanine PERDRIEL.
Absent(e) excusé(e) : Fabrice LIBOR.
Absent non excusé : Fabienne LESAVETTIER ; Antoine PIRON.

Le secrétariat a été assuré par : Madame Jeanine PERDRIEL — Délibération n° 0412022026

| | |
|---|---|
| Nombre de Membres en exercice : | **14** |
| Nombre de Membres présents : | **10** |
| Nombre de suffrages exprimés : | 11 |
| Votes Pour : | **11** |
| Votes Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

**Objet : Convention de partenariat pour la mise en sécurité d'un mur jouxtant la médiathèque et l'école René-Guy Cadou – Fougères Agglomération.**

Monsieur le Maire rappelle que, suite à la formation d'une fissure sur le mur jouxtant la médiathèque et l'école René-Guy CADOU, l'entreprise ECB INGENIERIE a été mandatée, en partenariat avec Fougères Agglomération, pour émettre un avis technique quant à la sécurité du mur. Le rapport préconise un abaissement et une mise en sécurité du Mur.

Monsieur le Maire indique que compte tenu de l'intérêt commun, les Parties ont convenu que la Commune assurerait la conduite de l'opération, avec un financement partagé à hauteur de 40 % pour la Commune et 60 % pour la communauté d'agglomération.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** le principe d'un accord entre la commune de Beaucé et Fougères Agglomération pour la mise en sécurité d'un mur jouxtant la médiathèque et l'école René-Guy CADOU.
**APPROUVE** la répartition de la prise en charge de la manière suivante :
- 60 % pour Fougères Agglomération
- 40 % pour la commune de Beaucé

**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toute démarche, à signer tout document et à prendre tout décision nécessaire à la mise en œuvre de cette convention.

Fait et délibéré en séance le 12 Février 2026,
Le Maire,
**Stéphane IDLAS**

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.